

Version juillet 2020 – document à conserver

Le Client, déclare et reconnaît souscrire à la présente Offre commercialisée en France métropolitaine (Corse comprise) sur le web par Solocal (ci-après « SOLOCAL »), société anonyme au capital de 881 108 385,30 euros, ayant son siège social au 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne-Billancourt cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 212 955, sous les conditions suivantes : *(Le Client ne pouvant pas se prévaloir des conditions générales Gamme Connect et Référencement prioritaire Hors E-commerce).*

I) Définitions

Les mots et expressions ci- après auront dans le cadre du Contrat de Service, la signification suivante :

« **Avis** » : expression de l’opinion d’un consommateur sur une thématique relative à l’objet jugé, grâce à différents éléments d’appréciation qualitatifs ou quantitatifs ou une œuvre, dont le consommateur a fait l’expérience, qu’il en ait été l’acheteur (si l’objet est payant) ou non, concernant le Client, figurant sur le Support Partenaire, dont le fonctionnement est soumis aux conditions et termes définies par le Support Partenaire.

« **Base de données** » désigne la base de données appartenant au Client, constituée intégralement par les Données Client.

« **Client** » : désigne les professionnels, personne(s) physique(s) ou morale(s), disposant de sa pleine capacité, ayant souscrit à l’Offre sur le site e-commerce de SOLOCAL, via <https://www.solocal.com>, dont, par sa souscription, il(s) accepte(nt) les conditions.

« **Compte Client** » : désigne le compte ouvert pour chaque Client (un compte client par SIREN) sur la Plateforme à la suite de la souscription au Service, avec identifiant et mot de passe .

« **Contenus** » : il s’agit de l’ensemble des Informations concernant le Client, collectés par SOLOCAL et/ou transmises par le Client à travers la Plateforme en vue de leur parution sur les Supports des Partenaires et/ou sur la Page WEB.

« **Contrat de service** » ou « **Commande** » : désigne les présentes conditions, la confirmation de commande, la commande du Client validée par SOLOCAL ainsi que les éventuelles annexes et conditions particulières jointes le cas échéant à la confirmation de commande.

« **Date de Mise en Service** » Il s’agit de la date fixée à J+16 après signature de la commande à partir de laquelle le Client peut accéder au Service.

« **Données à Caractère Personnel** » : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence notamment à un numéro d’identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, notamment pseudo, profil, adresse, photos communiquées ou traitées dans le cadre du Contrat.

« **Données Client** » désignent toutes informations et/ou données, notamment Données à Caractère Personnel, renseignées par le Client ou ses clients finaux dans le cadre de l’utilisation des services en ligne tels que le service de prise de rendez-vous en ligne ou la demande de devis en ligne et qui composent la Base de données. Il s’agit notamment des fiches clients, des rendez-vous, des accès professionnels, des configurations des agendas et des comptes...

« **Etablissement(s)** » : unité(s) légale(s) géographiquement localisée(s), où s’exerce tout ou partie de l’activité économique du Client, ayant le même numéro SIREN.

« **Informations** » : il s’agit notamment de la raison sociale, de logo, de l’adresse, de téléphone, des moyens de paiements, des horaires (d’ouverture, horaires exceptionnelles), des photos, des actualités, etc... (liste non exhaustive) concernant le Client.

« **Plateforme** » : Il s’agit de la plateforme technologique d’hébergement et de partage de contenus , accessible via une solution applicative dénommée « Solocal » et/ou via l’espace client dédiée dont l’accès permet aux Clients de bénéficier du Service.

« **Service** » : désigne l’une des offres souscrite par le Client au choix parmi Connect Essentiel,, Référencement Prioritaire permettant notamment au Client d’accéder à la Plateforme afin de mettre à jour et/ou de compléter, de diffuser les Contenus sur les Supports Partenaires.

« **Signature** » désigne la validation électronique de la Commande par le Client, conformément à la Convention de preuves intégrées aux présentes.

« **Société(s) Affiliée(s)** » : désigne une société dont la société SoLocal Group détient directement ou indirectement plus de 10 pourcent (10%) du

capital et/ou des droits de vote. Une liste indicative des Sociétés Affiliées de SoLocal Group est accessible sur <https://www.solocal.com/>

II) Périmètre de l’Offre

Le Service est ouvert à un nombre restreint de personnes physique et/ou morale, dont l’Activité est éligible à l’Offre (la liste des Activités éligibles disponible sur demande), ci-après « l’Offre ».

Toute commande validée est susceptible de faire l’objet d’un contrôle a posteriori et le cas échéant nécessitera de la part du Client l’envoi de documents justifiants de son activité. En cas de non-conformité à nos règles, SOLOCAL se réserve le droit d’annuler les parutions non conformes.

III) Objet

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles SOLOCAL fournira au Client qui l’accepte, le Service. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect du Contrat de Service dont il reconnaît expressément avoir eu connaissance lors de sa souscription et en acceptant les termes au moment de la Signature.

IV) Description du Service

4.1. Modalités d’accès au Service

Afin de bénéficier du Service, un Compte Client sera automatiquement créé par Solocal à l’aide de l’adresse mail renseignée par le Client lors de la souscription au Service, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client recevra un email afin de finaliser l’activation du Compte Client indispensable pour bénéficier du Service et nécessaire pour accéder à la. La diffusion des Contenus sur les Supports Partenaires nécessite l’existence d’un compte spécifique à chaque Supports Partenaire, ci-après « Compte(s) Supports Partenaires ». Le Client atteste avoir accepté les conditions et termes de chaque Partenaire lors de la création des Comptes Supports Partenaires.

En fonction des Supports SOLOCAL peut assister le Client dans la création de Compte Supports Partenaires lors de l’activation du Compte Client.

SOLOCAL met à la disposition du Client un service d’assistance technique et commerciale accessible :

- par téléphone, dont les coordonnées sont les suivantes : Service Support Clients au : 09 72 72 12 34 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et le vendredi et veille de jours fériés de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Par email : boutique@solocal.com

Tous les coûts afférents à l’accès à la Plateforme ou au Service, quels qu’ils soient (notamment frais matériels ou accès à Internet) sont exclusivement à la charge du Client qui est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à Internet.

4.2. Le Service se décline en :

1. Offre Connect Essentiel comprenant:

- diffusion du Contenu sur un nombre limité de Supports Partenaires dont la liste est accessible sur la Plateforme ;
- Notification et Réponse aux Avis. Le Client accède via la Plateforme à la gestion des Avis selon les modalités suivantes : sur certains Supports Partenaires dont la liste est accessible sur la Plateforme, le Client visualise l’ensemble des Avis le concernant (les nouveaux Avis sont chargés toutes les 24 H), peut activer la notification d’arrivée d’un nouvel Avis (option Notification) ainsi que le filtre des Avis par Support Partenaire (option Filtre). Le Client rédige la réponse directement via la Plateforme pour une diffusion sur le Support Partenaire concerné.

- Messagerie instantanée APP uniquement sur le support pagesjaunes mobile permettant au Client d'interagir avec ses clients

- Tutoriel et assistance en ligne

2. Offre Référencement Prioritaire

Descriptif :

Elle inclut les fonctionnalités de l'offre Connect Essentiel auquel il associe les services suivants :

- un affichage prioritaire des Contenus dans la liste réponse du support <https://www.pagesjaunes.fr/> ainsi que sur le support <https://mappy.fr>, sur Internet fixe et mobile et les Applications Mobiles.

- une visibilité optimisée sur les autres Supports Partenaires.

Le Client ne peut souscrire qu'à un seul pack Référencement Prioritaire. Il ne peut pas, par conséquent être visible sur des Métiers différents.

Un pack contient un nombre maximal de mots-clés à sélectionner.

Caractéristiques Support PagesJaunes:

Les règles commerciales et promotionnelles du support <https://www.pagesjaunes.fr/> sont opposables au(x) Client(s) et font parties intégrantes des présentes conditions générales. Elles sont à la disposition du Client auprès de Solocal.

L'affichage s'effectue selon les critères suivants

- o Selon les mots-clés disponibles en fonction de l'activité du Client
- o Sur une sélection de localités correspondant à la Zone de pertinence média du Client

Le délai nécessaire au référencement prioritaire des Contenus du Client est de quinze (15) jours minima après la souscription de l'option par le Client.

La durée d'engagement de l'Option sur le support Pages Jaunes diffère selon la date de souscription de cette Option selon les modalités prévues au sein du paragraphe « Durée de l'Offre ».

Caractéristiques sur Mappy:

L'affichage s'effectue selon les critères suivants :

- Sur l'ensemble des activités à l'exception du secteur « hébergement » ;
- en priorité par rapport aux autres annonceurs du même secteur ;

4.3. Caractéristiques des Services

Utilisation du Compte Client : Après l'activation du Compte Client, le Client saisit les Contenus qu'il souhaite diffuser via son Compte Client conformément aux conditions et termes de chaque Partenaire et sous sa seule responsabilité. Le Client reste libre de modifier à tout moment pendant la Durée du Contrat de Service, via son Compte Client et sous sa seule responsabilité, les Contenus initialement saisis.

Aucune garantie de parution sur les Supports Partenaire ne peut être donnée par SOLOCAL au Client, chaque Partenaire définissant ses propres modalités et règles de parution qui évoluent et dont les termes et conditions sont accessibles directement sur le Support Partenaire. Le Client est censé avoir accepté les règles de parution et les délais de prise en compte de la mise à jour des Informations lors de la création de son Compte Client.

Le Client s'engage et garantit que les Contenus saisis sont conformes à (i) l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable en matière de publicité ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et (ii) doivent respecter l'intégralité des conditions et termes des Supports Partenaire accessibles directement sur le Support Partenaire.

La diffusion des Contenus par SOLOCAL ne saurait en rien présumer de leur conformité aux dispositions de la commande, et ne saurait en conséquence engager sa responsabilité ni établir une quelconque renonciation de SOLOCAL à ses droits.

Les Contenus pourront être reproduits par SOLOCAL à des fins publicitaires, de statistiques et de communication (externes ou internes) dans tout document, sur tout support et notamment : imprimé, en ligne et/ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées et ce, pour la durée de 3 (trois) ans.

Durée de diffusion : Le délai nécessaire à la diffusion et la durée de diffusion des Contenus du Client sur les Supports Partenaires varient en fonction des conditions propres à chaque Partenaire.

Mise à jour : Le Client est libre de modifier à tout moment pendant la durée de diffusion, via son Compte Client et sous sa seule responsabilité, les Contenus initialement saisis.

V) Entrée en vigueur - Durée

La Signature de la Commande vaut engagement ferme et définitif.

Le Client bénéficie d'une période d'essai gratuite de un mois afin d'essayer le Service sous réserve de tout abus d'essai gratuit par le Client qui serait décelé par SOLOCAL.

Le Service débute à compter de la Date de Mise en Service, par la période d'essai gratuite suivie, à défaut de dénonciation du Client, par une période contractuelle de 12 (douze) mois.

A l'issue de cette période et sauf dénonciation du Client intervenue au plus tard 4 (quatre) mois avant son échéance anniversaire par appel téléphonique au 0177863355, mail à boutique@solocal.com ou lettre recommandée adressée au Service Client de SOLOCAL (date d'envoi de la Poste faisant foi), la commande sera tacitement reconduite pour des périodes successives de 12 mois jusqu'à sa résiliation selon les modalités précitées.

Solocal pourra également résilier le Contrat selon les mêmes modalités après en avoir informé le Client par tout moyen.

Toutes les garanties souscrites au titre du présent Contrat sont étendues au(x) contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptées par le Client. Toutes les clauses prévues au sein du présent Contrat demeurent inchangées dans le cadre de contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptée par le Client.

Sous réserve des dispositions de l'article 1218 du Code civil relatives à la force majeure, le non respect par l'une des parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre des présentes, pourra donner lieu à résiliation de plein droit de la présente commande sans intervention du juge.

VI) Conditions financières

Le prix de l'abonnement au Service, par Etablissement, est celui en vigueur au moment de la signature de la commande.

Pour le Service Présence, le Client peut payer sa commande au choix, soit en une seule fois, soit suivant échéances mensuelles.

Pour le Service Référencement prioritaire, le Client peut uniquement payer sa commande suivant échéances mensuelles.

L'abonnement, dans le cas du règlement réalisé en plusieurs fois, comprend des frais de gestion.

Le règlement total TTC de l'abonnement s'effectuera soit par prélèvement bancaire soit par carte bancaire à l'issue de la période d'essai gratuit.

L'autorisation de prélèvement interviendra via la signature d'un mandat électronique de prélèvement SEPA, auprès de notre prestataire la société SLIMPAY. Le Client devra ainsi renseigner, sur la plateforme de la société SLIMPAY, ses coordonnées bancaires (IBAN) et les valider électroniquement, via la saisie d'un code à 4 chiffres reçu sur son téléphone portable. Le Client se verra adresser sur son adresse mail, l'autorisation de prélèvement signée et une confirmation de commande.

Le Client reconnaît expressément qu'il lui appartient de gérer et conserver le mandat signé dans le respect des dispositions légales applicables.

Le prix des Services et des Options le cas échéant sera facturé et devra être réglé tel qu'indiqué dans la commande initiale et, le cas échéant, dans celles complémentaires, signées par le Client, selon les conditions de facturation et de règlement figurant sur la commande.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés. De plus, il sera appliqué une indemnité compensatrice de 15 % des sommes dues. Les intérêts sont calculés à compter du lendemain de la date de l'échéance du montant non réglé jusqu'à son paiement intégral.

Après mise en demeure préalable de payer adressée au Client et non honorée sous 7 (sept) jours, le défaut de paiement à l'échéance d'un contrat antérieur ou en cours entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et tous les contrats conclus avec son Client, de plein droit sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues. Tout règlement partiel effectué au titre d'un contrat en cours sera, dès lors que ledit contrat aura été résilié, imputé de convention expresse, sur le solde débiteur du client relatif à un ou plusieurs contrats, même antérieurs.

SOLOCAL peut accepter ou demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, si la solvabilité du client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières.

Le Client reconnaît expressément accepter, pour toute la durée du Contrat, la transmission et mise à disposition sous forme électronique des factures émises par SOLOCAL (dans l'espace client de SOLOCAL/Compte Client) qui tiennent lieu de facture d'origine et qu'il lui appartient de conserver dans le respect des dispositions applicables.

Conformément à l'autorisation de prélèvement signée, le Client sera prélevé automatiquement sur le compte renseigné lors de la commande et l'issue de la période d'essai gratuit, 15 jours après la date d'émission de la facture, soit le 5, le 15 ou le 25 du mois. En cas de paiement à une date antérieure à celles exprimées ci-dessus, il ne sera pas accordé d'escompte.

VII) Modification

Le prix et les prestations convenues dans le cadre du Contrat correspondent aux tarifs et à l'offre en vigueur à la date de sa signature. SOLOCAL se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou son offre. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai de 15 jours à compter de son information par mail ou courrier postal (date d'envoi faisant foi) pour résilier son Contrat par courrier recommandé AR adressé au Service Client de SOLOCAL. A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit l'expiration du précédent délai. Toute modification du tarif et/ou de la présente offre n'emporte pas modification de la durée du Contrat initial. SOLOCAL se réserve le droit de modifier les clauses des présentes Conditions.

Toute nouvelle version des Conditions sera publiée sur la Plateforme et sera applicable -sauf résiliation- au Client un mois après cette publication.

VIII) Responsabilité / Garantie du Client

Le Client détermine seul les Contenus qu'il souhaite communiquer via la Plateforme. Il est l'unique et l'entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait des Contenus diffusés. Le Client garantit SOLOCAL contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute action qui serait intentée à l'encontre de SOLOCAL du fait des Contenus. Le Client s'oblige à indemniser SOLOCAL de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels SOLOCAL serait condamné(s), y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels SOLOCAL aurait dû(s) s'exposer.

En cas d'envoi d'un mailing dans le cadre de la Sollicitation des Avis, le Client s'engage à adresser cette proposition à l'ensemble de ses clients, sans tri préalable en fonction de leur expérience de consommation.

Le Client garantit SOLOCAL contre toute action ou condamnation qu'il aurait à supporter du fait du non-respect par le Client des dispositions du présent article.

En dehors des contrats souscrits par un mandataire au sens de la loi du 29 janvier 1993, le signataire demeure responsable du paiement prévu par le Contrat même s'il a demandé, pour des raisons qui lui sont propres, que la facture soit adressée à un tiers.

IX) Responsabilité / Garantie de SOLOCAL

SOLOCAL s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer un accès continu à la Plateforme.

La responsabilité de SOLOCAL ne sera(ont) pas engagée(s) en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à SOLOCAL, notamment du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de SOLOCAL.

La responsabilité de SOLOCAL est limitée à la seule fourniture du Service dans les conditions des présentes Conditions.

Le responsabilité de SOLOCAL est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission du Client, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque subis par le Client.

Nonobstant toute autre stipulation du Contrat de Service, la responsabilité totale cumulée de SOLOCAL, tous dommages confondus, ne pourra pas excéder, le montant de 12 (douze) derniers mois facturés et encaissés par SOLOCAL.

X) Suspension/ Résiliation

Sans préjudice de tout dommage et intérêts auquel SOLOCAL pourrait prétendre, SOLOCAL se réserve le droit à tout moment d'annuler, suspendre et/ou résilier de plein droit, sans délai, sans formalité et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, tout ou partie de la commande, en cas de non respect par le Client des conditions de paiement.

XI) Données à Caractère Personnel

Chaque Partie s'engage à ce titre à se conformer à ses obligations applicables telles que découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés » et ses textes d'application, le Règlement européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 et les délibérations/recommandations de la CNIL.

Le Client demeure seul responsable des informations, éléments, documents ou données, en particulier de ses Données à Caractère Personnel qui pourraient, s'agissant de la Page WEB ainsi que dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme par le Client, être utilisés, créés, collectés, importés, exportés, fournis, diffusés, publiés, partagés ou traités, par le Client et/ou, pour les opérations de traitement effectuées pour le compte de ce dernier, par SOLOCAL. Le Client reconnaît à ce titre agir en tant que responsable du traitement des Données à Caractère Personnel issues des Contenus, ainsi que des données de ses clients collectées via la Plateforme, SOLOCAL et Yelster agissant en tant que sous-traitants.

Le Client s'engage en particulier :

- A obtenir toute autorisation nécessaire pour le traitement des données et procéder aux formalités déclaratives requises auprès de l'autorité de régulation ;
- A informer préalablement et valablement les personnes de la manière dont les données sont traitées des droits dont elles disposent ;
- A mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, la portée, du contexte et des finalités du traitement, des risques pour les droits et libertés des personnes concernées (dont le degré de probabilité et de gravité varie) ;

A prendre en compte dans les meilleurs délais les demandes de droit d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation émanant des personnes dont les données sont traitées.

En tant que sous-traitant, SOLOCAL s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Ne traiter les données que pour les besoins de l'exécution des prestations à l'exclusion de toute finalité propre ou pour le compte d'un tiers ;
- En conséquence, ne donner accès aux données qu'aux personnes habilitées, en interne ou en externe, à en connaître pour les besoins de l'exécution des prestations ;
- Ne traiter les données que sur instruction documentée du Client, en conséquence à alerter le client en cas d'instruction non conforme à la réglementation ;
- Coopérer avec le Client afin de l'aider à satisfaire ses propres obligations en matière de protection des données à caractère personnel ;
- mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, la portée, du contexte et des finalités du traitement, des risques pour les droits et libertés des personnes concernées (dont le degré de probabilité et de gravité varie).
- notifier le Client de toute faille de sécurité ou violation affectant les Données à Caractère Personnel (destruction, perte, altération, divulgation ou encore accès non autorisé à des Données à Caractère Personnel, de manière accidentelle ou illicite), dans les délais les plus brefs suivant ladite violation ;
- répercuter au Client dans les meilleurs délais les demandes de droit d'accès/rectification/opposition/suppression émanant des personnes dont les données sont traitées pour le compte du Client.

Le Client est informé et accepte que l'exécution de certaines prestations par SOLOCAL est confiée à des sous-traitants dont la société Yelster - : Yelster digital, Linke Wienzeile 8/29, 1060 Vienne, Autriche. La liste des sous-traitants manipulant des Données à Caractère Personnel est disponible sur demande. SOLOCAL répercute ses obligations en matière de protection des Données à Caractère Personnel à ses sous-traitants.

SOLOCAL et ses sous-traitants ne pourront transférer des Données à Caractère Personnel hors Union Européenne sans accord préalable écrit du Client. En tout état de cause, SOLOCAL collaborera avec le Client pour l'aider à accomplir les formalités déclaratives requises. Le Client est d'ores et déjà informé et accepte que la transmission des Contenus à des Partenaires situés hors Union Européenne donne lieu à un tel transfert.

Dans le cadre de votre souscription à l'Offre, vos données personnelles seront publiées sur les Supports Partenaires. Vous pouvez décider de vous opposer à cette publication en résiliant votre Contrat dans les conditions prévues. Néanmoins, sachez que certains Partenaires stockent les données en cache sur leurs serveurs. Par conséquent, en cas de résiliation de votre abonnement, vous êtes susceptibles de toujours paraître sur le Support de l'un de ces Partenaires. En pareil cas, nous vous invitons à vous rapprocher directement de chaque Partenaire. En cas de difficulté, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante, par email : boutique@solocal.com. Par ailleurs, nous vous informons que vos données personnelles font l'objet d'un transfert vers nos soustraitants situés au Maroc et aux Etats-Unis, pour les finalités de gestion des clients. Ces transferts sont encadrés par la signature de clauses contractuelles types. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition au ou de limitation du traitement de vos données, de retrait de votre consentement. Vous pouvez également demander la rectification ou la suppression de vos données en parution sur nos supports ou vous opposer à leur communication à des partenaires aux fins d'éditions d'annuaires. Vous pouvez enfin donner des directives à notre groupe concernant l'utilisation de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits:

- par voie électronique en passant par l'un des formulaires présents ici, ou
- par voie postale à l'adresse suivante : Solocal Group, Centre Relation Client, Citylights, 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne Billancourt Cedex, ou
- par email en écrivant au Data Protection Officer de Solocal à l'adresse suivante : cil-pjg@solocal.com.

S'il existe un doute sur votre identité un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation à notre rencontre auprès de l'autorité de contrôle.

SOLOCAL peut être amenée à communiquer à Solocal Group et/ou à ses filiales et/ou à ses partenaires toutes les coordonnées ainsi que les Contenus et Informations recueillies dans le cadre de la présente commande dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale. Le Client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par courriel à l'adresse cil-pjg@solocal.com.

XII) Force majeure et fait du tiers

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de leurs obligations, si ledit retard ou manquement est imputable à des tiers ou est dû à la survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend au sens de l'article 1218 du Code civil. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et en outre notamment, les grèves, tempêtes, intempéries, catastrophes naturelles, épidémies, tremblement de terre, incendie, dégâts des eaux, conflits sociaux ...

Toutefois en cas de survenance d'un cas de force majeure, les deux parties ne seront exonérées de l'exécution de leurs obligations respectives que pendant la durée de l'événement en cause. Dans un tel cas, les parties sont tenues d'informer l'autre partie sans délai de la survenance de l'événement en cause.

XIII) Cession

Le Contrat ne pourra en aucun cas être cédé, sauf accord de SOLOCAL, totalement ou partiellement, par le Client. Le Contrat et toutes ses stipulations lieront les parties aux présentes, leurs successeurs en droit et cessionnaires autorisés. SOLOCAL pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat.

XIV) Convention de preuve

Le Client reconnaît, dans ses rapports avec SOLOCAL, la validité et la force probante des courriers électroniques échangés entre eux dans le cadre de la commande.

Les dispositions de la Convention de preuve intégrée aux présentes sont opposables au Client.

Les Parties ont décidé de mettre en oeuvre un processus de dématérialisation de l'ensemble des documents échangés entre elles, au moyen d'une plateforme informatique exploitée par la Société SLIMPAY - agissant en qualité de prestataire indépendant de service de certification électronique, au sens de l'article 1-11 du Décret n°2001-272 du 30 mars 2001 - via l'utilisation d'outils de signature électronique garantissant :

- l'identification du signataire via l'authentification préalable du Client - assurée par la collecte de données d'identification réalisée en amont par SOLOCAL - et à sa suite l'émission d'un certificat à la volée par l'Autorité de Certification (permettant de lier les données afférentes à la vérification de signature à une personne et d'en confirmer l'identité).
- le consentement du signataire quant au contenu du document via la saisie d'un mot de passe à usage unique adressé par SMS au moment de la signature du document.
- l'intégrité du document signé, via le procédé de signature numérique de l'Autorité de certification et son archivage sécurisé.
- le lien entre le signataire et le document via l'émission du certificat, -le lien entre la signature numérique et le document auquel elle s'attache, via l'établissement d'un fichier de preuve les contenant et une traçabilité des actions opérées au moment de la signature.

Dans le cadre de ce processus, le Client consent expressément à ce que l'ensemble de ses données, y compris personnelles, soient transmises à la Société SLIMPAY, en vue de réaliser une signature électronique.

Tout document sous forme électronique signé électroniquement par au moins l'une des Parties par l'usage des fonctionnalités de la plateforme et rendu accessible par une Partie à l'autre Partie sur la plateforme constitue un document opposable valant preuve, entre les Parties, de l'existence, de l'origine, de l'envoi, de l'intégrité et de l'horodatage du document émis et reçu; étant précisé que l'envoi et la réception sont réputés intervenir au même instant.

Les Parties reconnaissent ainsi expressément à tout document échangé dans les conditions précitées, (i) la qualité de document original ; (ii) l'admettent en preuve au même titre qu'un écrit sur support papier, au sens de l'article 1366 du Code civil et (iii) s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante tant du document que de ses éléments, sur le fondement de leur nature électronique.

Le Client reconnaît expressément qu'il lui appartient de gérer et conserver les documents signés dans le respect des dispositions légales applicables.

Les Parties reconnaissent que la plateforme présente des garanties suffisantes de fiabilité et de performance conformes à l'état de l'art et à la législation et acceptent que la Société exploitante fasse évoluer, notamment pour les maintenir à l'état de l'art, (i) les caractéristiques techniques et les conditions d'utilisation de la plateforme – sous réserve de ne pas altérer ou risquer d'altérer le niveau de sécurité entourant l'établissement des documents, leur conservation fidèle et durable et l'accès aux Parties–, et/ou (ii) les procédures de délivrance et de révocation des certificats, notamment pour garantir et en améliorer le fonctionnement et la sécurité.

Les Parties ont conscience que la plateforme est une solution accessible via le réseau Internet et fournie par une personne tierce au Contrat. Les Parties

reconnaissent qu'aucune d'entre elles ne dispose des ressources nécessaires pour prévenir toute perte de données ou de performance, toute difficulté ou impossibilité d'accès et plus généralement toute anomalie ou dysfonctionnement empêchant d'utiliser normalement la plateforme. En conséquence, chaque Partie renonce expressément à tout recours pour tous dommages contre l'autre Partie en cas de défaillance ou indisponibilité de la plateforme y compris en cas de pertes de données résultant d'une défaillance ou indisponibilité de la plateforme, sous réserve que ladite défaillance ou indisponibilité ne soit pas le résultat d'un manquement ou du comportement fautif de cette autre Partie. De même, chaque Partie renonce à tout recours contre l'autre Partie dans le cas où la Société exploitante déciderait ou serait contrainte de cesser l'exploitation de la plateforme. Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement et dans les plus brefs délais de toute anomalie, tout dysfonctionnement ou tout incident rencontré dans l'utilisation de la plateforme.

Chacune des Parties conserve à sa charge les frais liés à l'obtention des moyens matériels, logiciels et réseaux nécessaires à l'utilisation de la plateforme. Chacune des Parties demeure entièrement et exclusivement responsable de toutes conséquences qui résulteraient d'un manquement à ses obligations contractuelles ou plus généralement de la mauvaise utilisation de la plateforme ou de la signature électronique.

XV) Loi applicable – Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.